

1 4 Info Comm

conseils
gratuits
c o m m .
marketing

Communiquer
permet de
développer
sa notoriété,
ses outils
commerciaux
de prospection
et fidélisation.

Pour vous aider
à acquérir des
bases en
communication
marketing,
je vous propose
cette newsletter
de conseils
concrets
gratuits.

Indiquez-moi
les thèmes
qui vous intéressent.

Très cordialement

Marie Lorraine
ML Nirelli



[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

RGPD

règlement général sur la protection des données de vos fichiers

dès le 25 mai 2018

Une nouvelle directive européenne entre en application le 25 mai prochain. Elle vise à garantir le contrôle et l'usage des données personnelles de chacun.

Voici comment vous mettre en conformité pour vos échanges par mail, SMS.... avec vos clients et prospects.

QU'EST-CE QUE LE RGPD ET QUI EST CONCERNÉ ?

Le RGPD, est une nouvelle réglementation à l'échelle européenne sur la protection et l'usage des données personnelles de tout citoyen européen. Cette mesure renforcée concerne toute personne morale ou physique collectant les données personnelles de citoyens européens, à but lucratif ou non.

Elle rentre en vigueur le 25 mai 2018, et son non respect pourra entraîner des sanctions financières de 2 à 4 % du CA.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Les destinataires de vos campagnes emailing ou SMS, ont de nouveaux droits d'accès et de protection de leurs données :

- droit de rectification : correction et mise à jour de leurs données
- droit à l'oubli : suppression définitive de leurs données
- droits à la portabilité : transmission à la demande de leur données à un tiers ou un concurrent
- droit d'opposition : limitation de l'utilisation de leurs données à certains traitements
- droit d'accès : visibilité sur les données collectées et leurs utilisations.

Impact sur les formulaires d'inscription de sites internet

L'internaute devra connaître l'utilisation précise pour laquelle il s'inscrit. Par exemple, s'il s'inscrit à uniquement une newsletter, il ne devra pas recevoir de promotions commerciales.

Impact sur vos fichiers existants

L'expéditeur doit être en mesure de prouver que ses destinataires ont donné leur accord pour recevoir des informations. Rapprochez-vous de votre plateforme e-mailing afin de connaître les modalités qui ont été mises en place.

un dernier conseil

E-mailing ou campagne SMS sont des outils importants pour vos actions de marketing direct. Il est donc essentiel d'être en conformité et je peux vous conseiller et vous accompagner
Contactez-moi pour plus d'informations.

